

Janvier 2010

**Un nouvel organigramme à la préfecture de l'Isère,
pour améliorer la relations avec les élus**

Dans le cadre de la mise en place au 4 janvier 2010, du nouvel organigramme de la préfecture de l'Isère modifié par la RGPP, je tenais à vous communiquer les informations essentielles au maintien des relations quotidiennes entre les collectivités territoriales de l'Isère et la préfecture.

L'ensemble des services de la préfecture en relations avec les élus, au titre du conseil aux porteurs de projets, au financement des projets de développement local (DGE, DDR, FNADT) du conseil et du contrôle de légalité, du conseil et du contrôle budgétaire, et du contrôle des actes d'urbanisme sont regroupés dans une seule direction appelée :

- Direction des Relations avec les collectivités (D.R.C.) animée par Serge MOREL, et composée de l'ancienne DRCL plus le bureau de l'Aménagement du Territoire, animé par Catherine SIMON.

Voici les informations qui vous seront utiles pour bien orienter vos demandes téléphoniques ou l'envoi de vos délibérations et de différents dossiers, sans erreur de destinataire.

Tout d'abord, en ce qui concerne vos demandes de subvention DGE, DDR, FEDER, vos correspondantes sont toujours Mme HENRY Geneviève (poste 3203), Mme MORO (poste 3425), Mme SALINGUE (poste 3483), placées à présent sous l'autorité de Catherine SIMON, chef du bureau de l'aménagement du territoire. Sylvie BLANC suivra les subventions parlementaires.

Les demandes de paiement sont aussi à remettre à ces collaboratrices au bureau de l'aménagement du Territoire / D.R.C.

Pour l'ensemble des décisions relatives à la commande publique, à la fonction publique territoriale, et au fonctionnement courant, vos correspondants n'ont pas changé au sein du bureau animé par Dominique GAVIGNON rebaptisé, bureau du conseil et du contrôle de légalité.

Anne Sophie MAURIN reste en charge de l'intercommunalité.

Pour le volet conseil et contrôle budgétaire, M Pascal LINCK a pris ses fonctions de chef de service du conseil et du contrôle budgétaire (Bccb) le 25 janvier 2010, il succède à M Pierre CIVET.

Le versement du FCTVA et de la DGF sont du ressort de Mme REYMOND (poste 3318) et de Mme COUPEZ (poste 3319). Le contrôle budgétaire est exercé par Mme BELHADJ et Mme MORRIS.

Pour le volet autorisation syndicale autorisé (ASA), cette compétence est reprise par la Direction départementale des Territoires qui reçoit les délibérations et les budgets.

Les enquêtes concernant l'utilité publique, les grands travaux, les servitudes d'utilité publique et les procédures d'expropriation sont toujours du ressort de l'équipe de Jérôme COSTES, chef du service du droit des sols et de l'animation juridique (Dsaj / DRC) , nouvelle appellation du bureau de l'urbanisme.

Enfin pour la création des régies d'Etat des polices municipales, vos correspondants seront Mme COUPEZ et Mme REYMOND.

Toutes les circulaires préfectorales à l'attention des maires sont disponibles sur le site www.isere.territorial.gouv.fr dédié aux élus.

En cas de difficulté dans la connexion, vous pouvez joindre Virgile LAFOSSE (poste 3276).

Je formule le vœu que la qualité des relations et des échanges entre les élus, leurs conseils et la préfecture de l'Isère, soient maintenue en cette année 2010.

Serge MOREL

Direction des Relations avec les collectivités
Préfecture de l'Isère